

Le Petit Boétrat



*L'automne est un deuxième
printemps où chaque feuille est une
fleur.*
Albert CAMUS



NOS ECOLES

ECOLE MATERNELLE RUE DU JUS



Mme BIGNIER Sophie
INSTITUTRICE
Petite section et moyenne
section de maternelle.

Institutrice depuis 2002. Maîtresse Sophie est notre nouvelle institutrice dans notre classe rue du Jus. Depuis le début de sa carrière elle n'a eu que des maternelles. Elle aime beaucoup ces niveaux car elle se sent plus libre dans l'exécution du programme scolaire. De plus elle pense que la classe de maternelle lui permet plus facilement de personnaliser l'apprentissage de chaque enfant.



Petite et Moyenne sections
Maternelle

ECOLE ELEMENTAIRE BOURG



Mme PONCET Emilie
INSTITUTRICE
CE1 et CE2

Institutrice depuis 2009. Maîtresse Emilie est dans notre village depuis 2011 et est aussi directrice de l'école du Bourg. Depuis le début de sa carrière dans notre RPI elle s'est occupée de CP ; CE1 et CE2. Cette année sa classe se compose de 20 élèves répartis sur 2 niveaux:

- 11 CE1
- 9 CE2



CE1/CE2



Mme FLEURY Fanny
INSTITUTRICE
CE2 et CM1

Institutrice depuis 2009. Maîtresse Fanny est dans notre village depuis 2011. Depuis le début de sa carrière dans notre RPI elle s'est occupée de CE1 ; CE2 et CM1. Cette année sa classe se compose de 22 élèves répartis sur 2 niveaux:

- 11 CE2
- 11 CM1



CE2/CM1

Les institutrices remercient chaleureusement
M. VION Patrick pour son efficacité
et sa diligence pour les travaux effectués cet été à l'école.

Octobre 2018

Finies les vacances, la rentrée pour les écoliers et tous les actifs fait déjà partie du passé !

Pendant cet été extraordinairement chaud sur toute l'Europe, notre secteur a eu la chance de recevoir plusieurs orages apportant des précipitations importantes sans dégâts à déplorer.

Conséquence directe : fauchage supplémentaire pour notre personnel qui n'a pu effectuer les travaux d'entretien prévus. L'embauche d'un jeune pendant le mois d'Août pour compenser les absences liées aux congés annuels a permis d'avancer en peintures de volets, portails et barrières.

Le chantier d'aménagement de l'intersection D 906 – Rue de Limone au Jonchet touche à sa fin. Le but est atteint, la visibilité est totale.

Deux autres projets importants sont reportés : réhabilitation de notre Salle Polyvalente et toit de l'église. Les marchés publics qui devaient nous permettre de choisir parmi les offres des entreprises n'ont reçu qu'un faible nombre de réponses, et surtout aucune proposition de couvreur, point de départ logique du chantier. La crise sur l'immobilier a provoqué la disparition de nombreuses entreprises, soit pour raison économique, soit par non reprise lors du départ en retraite du gérant, et celles qui restent sont débordées de travail. Après relance, des devis nous arrivent actuellement mais pour des travaux débutant au printemps 2019.

De ce fait la Salle Polyvalente est donc libre à la location jusqu'à fin Mars 2019, et inaccessible d'Avril à Juin inclus. Une dernière étude pour aménagement photovoltaïque sur les pentes bien exposées de ces bâtiments est relancée, la vente d'électricité devant permettre de financer dans la durée le remboursement de ces investissements et des parties de toitures concernées.

Au bord de la Saône, l'aménagement de la Voie Bleue sur le chemin de halage, annoncé depuis de nombreuses années par le Conseil Départemental, se profile à l'horizon 2019. Les éléments techniques des travaux, le volet environnemental, le cadre de l'utilisation future de cette voie ainsi que le financement de l'opération (n'impliquant pas les communes) ont été exposés aux élus locaux lors d'une réunion. L'enquête publique sera ouverte du 24 Septembre au 27 Octobre dans les mairies concernées, un registre permettant aux administrés d'enregistrer leurs doléances y est ouvert. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Gigny sur Saône le 3 Octobre de 15h à 18 h et en mairie de Tournus les 24 Septembre, 18 et 27 Octobre de 9 à 12 h.

Plusieurs appels téléphoniques sur la fin Août ont eu pour objet le nettoyage de pylônes portant les lignes à haute tension traversant Boyer. Il s'agissait d'un décapage à très haute pression préalable à la remise en peinture de ces pylônes. Ces deux lignes dédiées à la SNCF alimentent à partir du réseau général les transformateurs répartis tout au long de la voie ferrée. Toujours jumelées, l'une est en service et l'autre « en secours » n'est sous tension qu'en cas de panne ou entretien sur la première.

Le personnel intervenant sur la ligne hors tension n'est donc pas exposé aux risques électriques.

Début Août une grille fabriquée par « La Métallerie du Château » a été placée sur l'entrée latérale Est de l'église. Une autre sera placée contre une fenêtre de la sacristie à l'Ouest du bâtiment. Ces deux grilles doivent permettre de laisser porte et fenêtre ouvertes pour établir (hors périodes très pluvieuses ou de gel) un courant d'air permanent dans l'église afin d'en évacuer la condensation, trop fréquente sur les dallages et murs en pierres, qui endommage les éléments boisés.

Cet investissement est compensé par un don de l'Association La Pierre Fiche que nous remercions vivement.

Bon Automne à toutes et à tous,

Votre maire : JP Bontemps

MISE EN GARDE POUR CET AUTOMNE ET HIVER

Des actes de malveillance touchant la population des seniors ont été constatés ces derniers temps au sein du département de la Saône-et-Loire. Trois types de vols et d'agressions visent plus précisément les personnes âgées qui vivent seules et/ou sont isolées :

- les vols avec violence,
- les vols par fausse qualité,
- les escroqueries et vols par ruse.

Le groupement de Gendarmerie départementale de Saône-et-Loire entreprend une démarche de sensibilisation et de prévention à l'égard des seniors, à travers un prospectus que vous découvrirez au centre de votre journal. Nous vous rappelons que la brigade territoriale compétente pour notre commune est la gendarmerie de Sennecey le Grand, n'hésitez pas à l'appeler au 03.85.44.81.35.

*La demande de parution de cet article nous a été faite par le **Colonel MATTHEOS, Commandant de Gendarmerie Départementale de Saône-et-Loire.***

Sommaire du magazine n°14 d'Octobre 2018

Les rubriques	N° de page
PAROLES D'ECOLIERS	2
MOT DU MAIRE ET MISE EN GARDE DU COLONEL MATTHEOS	3
SOMMAIRE ET ECHOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	4
ECHOS DES COMMISSIONS	5-6
ECHOS DES ASSOCIATIONS	7-8
CLIN D'ŒIL A SŒUR THERESE DIJOU	9
PAROLES DE M. VAUSSANVIN	10
PAROLES DE M. SALAMIN	11
HORAIRES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE	12

ECHOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les travaux de construction de la maison médicale pluridisciplinaire arrivent à leur terme, l'emménagement devrait se faire fin 2018. L'importance des activités dans ce site a conduit notre Communauté à revoir ses surfaces de parking ; ces travaux se feront avant la fin de l'année.

Plusieurs études doivent être lancées cette année pour répondre aux impératifs de la Loi Notre :

-Chaque commune devant établir son obligatoire Schéma de Défense Incendie, il a paru indispensable, pour la réalisation de cette étude, de passer une convention de mutualisation entre la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne» et les communes afin d'en réduire les coûts, mais aussi obtenir des schémas cohérents et concordants dans l'ensemble de notre territoire.

-Les documents d'urbanisme de nos communes devenant obsolètes, nous ne sommes pas autorisés à les reproduire au niveau communal. La Loi Notre oblige à la rédaction d'un PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les offres obtenues à la suite d'un marché public ont permis de faire le choix du groupement URBICAND/CGBG/SOBERCO pour les prestations intellectuelles relatives à l'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes « entre Saône et Grosne». La construction de ce PLUI se fera dans le respect des territoires, au plus près des communes, en suivant les grandes lignes directrices du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du Chalonnais.

-La mise en vente de lots constructibles sur la zone industrielle et commerciale Echo-Parc du sud de Sennecey mobilise actuellement les réflexions pour organiser et prévoir le découpage des lieux. L'esprit environnemental semble faire consensus en respectant une zone humide, en déplaçant une mare à tritons, en incluant des plantations tant pour la qualité de vie des personnels sur place que pour limiter l'impact sur le paysage. Les diverses études incontournables imposent des délais et des dépenses qui ne ressemblent en rien aux nécessités d'investissements productifs d'une telle zone. Les demandes d'acquisitions actuellement recensées devraient aboutir dans les prochains mois. Trois objectifs à ce projet : création d'emplois au niveau de notre territoire avec amélioration de la qualité de vie des employés en limitant leurs temps de trajets, réduction de l'empreinte carbone liée aux transports, retour financier sur nos collectivités par les différentes taxes pour compenser le désengagement de l'Etat.

ECHOS DES COMMISSIONS

***Commission culture :**

PATRIMOINE DE BOYER : RESTAURATION DE L'EGLISE

Début 2017 était lancé, sous l'impulsion de l'Association la Pierre Fiche et de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Boyer, le projet de restauration des bancs et de leur plancher, et de l'enduit autour de la rosace. Ce projet de restauration a fait l'objet d'une souscription publique engagée et conduite par la **Fondation du Patrimoine** et à ce jour, 4 845 € ont déjà été collectés pour financer ces travaux dont le montant s'élève à 11 394 € hors taxes.

La souscription restera ouverte jusqu'à la fin de l'année 2018. L'objectif est de collecter au minimum 8 500 € pour déclencher une subvention de 1 700 € qui sera accordée par la Fondation du Patrimoine en complément des fonds collectés.

Nous remercions vivement tous les donateurs qui ont d'ores et déjà généreusement contribué à financer la restauration du mobilier intérieur et de l'enduit autour de la rosace de notre église.

Les dons effectués à la Fondation du Patrimoine sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %.

Pour effectuer un don sur internet :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-a-boyer>

***Commission fleurissement :**

Les différents emplacements de 2018 ont à nouveau été fleuris cette année avec deux ajouts à Venière.

Un grand merci à tous ceux qui ont arrosé pendant ce chaud été, notamment Patrick VION, Roland BECHE, Yolande CHAROLLAIS, Jean-Claude BUE, Bernard MONDANGE, Jérôme CLEMENT et Laurent VION.

En revanche, si vous avez des suggestions pour la création de nouveaux massifs, n'hésitez pas à le faire savoir auprès de la mairie. Une seule obligation, s'engager à les entretenir et surtout à les arroser à minima pour qu'ils résistent aux brûlures du soleil comme cette année l'a prouvé à nouveau.

De plus, si vous avez des bulbes ou plants à doubler ou simplement à donner, ne les jetez pas mais faites-le nous savoir pour que nous en fassions profiter la commune. Nous vous en remercions vivement.

***Commission école :**

Comme chaque année la période estivale et les vacances sont l'occasion de réparer ou aménager les locaux, les installations ou le mobilier dans les classes. A la demande de nos institutrices, cette année, nous avons installé une cabane en bois dans la cours de l'école du bourg afin que les enseignantes puissent ranger le matériel pédagogique nécessaire pour les activités extérieures. Nous pouvons remercier notre Adjoint Patrick VION qui a passé plusieurs journées à cette tâche, aidé ponctuellement par Bernard et Jérôme.

***Commission Voirie :**

Les travaux de réfection de voiries ont porté sur :

- Bi-couche sur le chemin des Charrières du carrefour de la Barre au pont SNCF,
- Enrobé sur les parkings du cimetière et de la mairie,
- Enrobé sur la rue du Bressalot.

Ont suivi ensuite des applications ponctuelles de « point à temps » sur différentes voies communales présentant localement des débuts de dégradations.

***Objet trouvés :**

Plusieurs fois chaque année des objets trouvés sont apportés à la mairie.

Valises ou sacs à main garnis, trousseaux de clefs, vêtements, parapluies ou téléphones portables, ces objets, parfois usagés parfois quasiment neufs, s'entassent sans que quiconque ne les recherche et les récupère !

Perte d'un objet ? Pensez à interroger la mairie : 03.85.51.03.69 ou boyer71-mairie@wanadoo.fr.

***Commission sécurité :**

Arrêté de péril sur Venière :

Les travaux de mise hors de danger du voisinage et des passants ont été en grande partie réalisés, reste à couvrir le dessus des murs ainsi rabaissés pour éviter des dégradations liées aux infiltrations par les intempéries à venir.

Nous remercions toutes les personnes de bonne volonté qui ont œuvré à la recherche de solutions à moindre coût pour réduire ces risques, évitant ainsi un engagement financier de la commune.

Qu'est ce qu'un vol par ruse ?

Le vol avec ruse ou encore vol au préjudice des personnes âgées est une forme de vol bien particulière, souvent non-violente mais qui repose sur la **tromperie**.

Comme son nom l'indique, ce sont les **personnes âgées** qui sont les principales victimes de ce genre d'escroquerie. En effet, les individus en cause basent leur action sur le fait que les seniors sont parfois :

- Isolés
- Dépendants
- Désinformés
- Physiquement affaiblis
- Détenteurs d'argent liquide ou d'objets de valeur mal protégés

Tous ces éléments font des seniors des **cibles idéales pour les voleurs** qui arrivent bien souvent à leurs fins par d'habiles subterfuges.

Le plus connu et le plus fréquent est le **vol à la fausse qualité**. Pour ce faire l'escroc se fait passer pour un agent de l'état ou d'une société de service publique (policier, facteur, représentant de la mairie...), il met ainsi sa victime en confiance, rentre chez-elle et détourne son intention afin de la voler.

Exemples de vols

Les modes opératoires de ces criminels pour vous abuser sont **nombreux et variés** mais voici pour exemple deux cas récents :

1) Un homme se présente au domicile d'une dame âgée prétendant avoir 400 euros à lui remettre **de la part de la mairie**. Afin de pouvoir lui donner son chèque, il réclame une petite somme en liquide. La dame s'appropriant à payer, il lui demande si elle a de la monnaie. Elle le laisse donc seul afin d'aller en chercher dans une autre pièce, à son retour l'homme et son **porte-monnaie** ont **disparu**.

2) Une personne se présente au domicile d'un senior en tant qu'**employé du service des eaux**. Il entre, sonde les murs et repart sans rien dérober. Quelques minutes plus tard un deuxième individu habillé en **fonctionnaire de police** et muni d'une carte avec un logo «POLICE» se présente à la porte. Il explique alors à cette dame qu'elle vient d'être victime d'un vol par ruse et qu'il a interpellé le faux agent des eaux. Il l'invite donc à vérifier que rien n'a été volé et lui demande où elle **cache ses bijoux et son argent**. Une fois cette information en sa possession, il lui est alors extrêmement facile de dérober les objets en question sans éveiller les soupçons.

L'opération «tranquillité seniors»

Elle a pour objectif de sensibiliser les seniors à leur sécurité. Si vous vous sentez menacé ou inquiet rapprochez-vous de votre brigade de gendarmerie, commissariat de police ou mairie. Des patrouilles seront organisées près de votre domicile quand cela est justifié.

La gendarmerie organise aussi régulièrement des réunions d'information sur la sécurité des seniors, n'hésitez pas à y prendre part !



Nos conseils

- Si une personne se présente à l'interphone ou à votre porte, **utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur**.
- Ne vous fiez pas aux brassards ou aux effets portés. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui **une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention**.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de **solliciter la présence d'un voisin et suivez la en permanence**.
- Ne conservez pas trop d'argent liquide ou d'objets de valeur (bijoux...) chez vous et **ne divulguez jamais l'endroit où vous les cachez**.
- Ne signez aucun document** dont vous ne comprenez pas clairement le sens.
- D'une manière générale, **ne restez pas seul**, gardez le contact avec vos voisins et votre entourage. Si possible, **conservez toujours un téléphone** à portée de main.

En cas de vol, d'urgence ou même de comportement suspect, un seul réflexe !



Gendarmes et policiers sont là pour assurer votre protection, n'hésitez donc pas à composer le 17. Ils interviendront le plus vite possible et pendant ce temps contactez un de vos voisins



Retrouvez-nous aussi sur Facebook : www.facebook.com/GendarmerieNord/

ALERIE ALERTE

FAUX POLICIER..
FAUX PLOMBIER..
FAUSSE ASSISTANTE SOCIALE..
ETC...

PELE MELE DES ASSOCIATIONS

CLUB ST LOUP

Assemblée Générale :

Elle se tiendra **le mercredi 5 décembre 2018** à 14 heures à la salle polyvalente. Tous les adhérents actuels sont invités à cette assemblée ainsi que tous ceux qui n'ont pas encore franchi le pas.

Que chaque personne de plus de 60 ans qui souhaite nous rejoindre n'hésite pas à participer à cette Assemblée Générale, où seront notamment présentés les comptes rendus moral et financier.

Nous nous permettons de rappeler que cette association a été créée en 1980 et que ses actions sont fondées sur la convivialité, la responsabilité, la tolérance, la solidarité et le lien social.

L'association est ouverte à toute personne, quel que soit son âge, retraitée ou non, payant une cotisation permettant la mise en œuvre d'activités spécifiques au sein de l'association, et participant à des activités sociales et culturelles.

Vous serez alors force de proposition pour ces nouvelles activités qui compléteront celles en place et qui pourront se réaliser sur des dates plus rapprochées [à définir] qu'une seule rencontre mensuelle.

Pour que ce club se renouvelle et se dynamise, nous souhaitons compléter les activités existantes du 1^{er} mercredi de chaque mois en créant de nouveaux ateliers. Tous les talents seront les bienvenus pour les faire vivre. Ce seront ses membres qui feront ces activités et non l'association qui les imposera.

Nous vous attendons nombreux à cette Assemblée Générale.

Le concours de belote à la mêlée du club Saint Loup du 1er octobre 2018 s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

Les 3 premiers gagnants se nomment :

1er : Robert LOUKIADIS de Chalon sur Saône 5 152 pts gagne le jambon sec.

2nd : Jean MAZOYER de Lans 5 006 pts gagne le jambon frais.

3ème : Gérard PILLOT de Varennes Le Grand 4771 pts gagne un coffret garni.

Les 80 participants ont reçu un lot. Gaufres et tartines de fromage fort ont été appréciées.

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation et à tous les participants.

A noter dans vos tablettes **le lundi 4 février 2019** pour le prochain concours de belote du club St Loup.

Activités mensuelles du Club Saint Loup : Le club se félicite également du nombre d'adhérents présents chaque premier mercredi du mois.

Mercredi 6 juin 2018 : 25 personnes

Mercredi 4 juillet 2018 : 14 personnes

Mercredi 1^{er} août 2018 : 18 personnes

Mercredi 5 septembre 2018 : 21 personnes

Il est à noter que les activités se sont poursuivies en été au grand plaisir des gens notamment de ceux qui ne partent pas en vacances.

Chaque mois, 10 personnes du club participent aux « entraînements » pour le concours de dictée organisé par Générations Mouvement. Jusqu'à maintenant, nous nous retrouvons en toute sympathie avec le Club Niepce de Saint-Loup-de-Varennes pour ces entraînements.

Pour éviter les déplacements, nous allons dorénavant organiser ces dictées à Boyer, un jour différent des rencontres mensuelles du premier mercredi du mois, et ce, en fonction de la demande et des disponibilités de chacun sachant que nous pourrions en faire plusieurs par mois si le souhait est émis.

La rencontre mensuelle du 5 septembre 2018 a été précédée le matin d'une animation récréative proposée par la société PRO'CONFORT de Niort. Après la présentation d'une gamme de produits innovante comme par exemple un pro'cuiser basse température ou un nettoyeur vapeur et de nombreux autres articles, la société a offert aux 16 participants un repas de bonne qualité préparé par Tradition Charolaise EURL de Digoïn.





LA TIRELIRE DES LOUSTICS

La Tirelire des Loustics organise, tout au long de l'année scolaire, diverses manifestations : vente de fromages du Jura, vente de sapins du Morvan pour Noël, vide grenier, kermesse.

Tous les bénéfices de ces manifestations sont reversés aux écoles du RPI (Boyer-Vers-Mancey-Jugy) pour permettre aux enfants de participer à des sorties scolaires (musée, cinéma, piscine, voyage....) Notre assemblée générale a eu lieu le vendredi 28 septembre 2018 à 19H00 à Jugy (salle des associations). Lors de cette assemblée, nous avons présenté le bilan de l'année 2017/2018 ainsi que les membres de l'association, nous avons évoqué les manifestations à venir et nous avons terminé par un verre de l'amitié.

Certains membres ne pouvant pas continuer cette année, nous sommes à la recherche de volontaires. Convivialité, bonne humeur et satisfaction de pouvoir aider nos écoles pour nos enfants, n'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe de joyeux bénévoles. Même si vous n'avez pas d'enfants scolarisés dans le RPI, si vous avez envie de vous investir dans notre association nous serons heureux de vous accueillir.



FOYER RURAL

*La Gym c'est reparti !
Il paraît qu'à chaque rentrée, il faut adopter de bonnes résolutions.*

Celle-ci en est une : reprendre le sport !

Angélique PERRET-BOTEL, la professeure de sport engagée l'an passé, est d'accord pour continuer ses prestations à Boyer.

Les cours hebdomadaires ont repris lundi 10 septembre à 20h30 à la salle polyvalente. Ils sont maintenus le lundi soir de 20h30 à 21h30, excepté pendant les vacances scolaires.

Le montant de la cotisation annuelle est de 86 €, éventuellement payable en deux fois (un acompte de 43 € début octobre et le solde 43 € en février) il convient d'ajouter à cette somme l'adhésion au Foyer rural de 10 €, à régler séparément et recouvrable lors de l'assemblée générale de l'association qui aura lieu **le 19 octobre prochain.**

Toutes les personnes qui souhaitent tester cette activité peuvent le faire en participant gratuitement à deux séances. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Les cours sont mixtes et ouverts à tous.

Pour tous renseignements supplémentaires contacter :
Eliane BONTEMPS au 03/85/51/15/19



FOYER RURAL

Bœuf à la broche

Chaque année de plus en plus de monde à cette manifestation organisée par le foyer rural. En effet le dimanche 26 Août, pas moins de 145 convives se sont réunis autour de cette succulente cuisse de bœuf rôtie à la broche.

La clé du succès de cette sympathique journée est due au savoir-faire du chef rôtiisseur, Monsieur Brazier, et à l'équipe dynamique du foyer rural. Un beau dimanche passé pour certains en famille et d'autres entre amis.



JEUNESSE ET LOISIRS

Journée provençale

Comme chaque année le soleil s'est invité à la belle journée provençale organisée par

l'association Jeunesse et loisirs. 60 personnes se sont inscrites. A l'issue d'un bon repas, tous ont pu participer gratuitement à une partie de pétanque, le tout dans une ambiance très festive. Le président Maurice et les membres de l'association vous rappellent leur prochaine manifestation le 8 Décembre pour les illuminations à la salle polyvalente.

Résultat du concours de pétanque

- 1^{er} Hervé Taillefer & Josselin Ravat
- 2^{ème} David Coulon & Christopher Coulon
- 3^{ème} Patrick Simon & Jonathan Ravat



La Pierre Fiche

Sauvegarde du patrimoine
Le Bourg 71700 BOYER
Président Jacques BOURGES
☎ 03.85.51.05.91

Le concert du 3 juin avec les Baladins du Tournugeois a rencontré un beau succès. La traditionnelle Puces Brocante a eu lieu le 24 Juin avec un temps magnifique, on a enregistré un record d'inscriptions avec un maximum de professionnels qui, satisfaits, reviendront l'année prochaine. De nombreux visiteurs se sont retrouvés autour de la buvette et ont apprécié le pain cuit au feu de bois, les pizzas, quiches, les tartines de fromage fort et pâtisseries maison. La salle polyvalente devait être en travaux, nous avons donc décidé d'annuler le marché artisanal, cette année. Bien sûr nous en prévoyons un pour 2019. Nous vous convions tous à notre Assemblée Générale qui aura lieu le **mardi 2 Octobre à 20h, Salle Polyvalente.**

CLIN D'ŒIL

Sœur Thérèse DIJOU nous a quittées...



Originnaire de Migennes dans l'Yonne, elle avait vu le jour au sein d'un couple uni et heureux qui avait donné naissance à une première fille, Geneviève, suivie deux ans plus tard, en 1930, par Thérèse. Toutes deux, se consacrèrent au Seigneur dans notre monastère.

Thérèse avait hérité de ses parents quincailliers un sens pratique et bricoleur. Précise et minutieuse, elle savait tout faire. Il lui fut très vite confié au monastère la responsabilité de l'économie domestique et la rénovation des vieux bâtiments pour accueillir de nouvelles vocations. Pendant une trentaine d'années, elle fut ainsi la cheville ouvrière de nombreux chantiers au monastère où elle travailla avec des artisans de notre village et des environs, en particulier les frères Jean et Maurice Bontemps de Boyer. Toujours disponible et souriante, elle était au service de ses sœurs la journée, le soir elle travaillait tard sur ses cahiers de comptes et les dimanches, elle cessait toute activité et priait Dieu à l'église durant des heures, portant ainsi dans sa prière le monde entier et tous les habitants de notre village dont elle connaissait les peines et les soucis... Chauffeur infatigable au volant de la 2CV, elle faisait les courses de la communauté à Chalon, et allait régulièrement à Lyon, faire du porte à porte chez les libraires pour vendre nos peintures de saints Patrons et gagner ainsi le pain de la communauté. A Boyer, rue du Jus, elle ramenait le lait dans des grands bidons d'aluminium de chez M. et Mme Ferré. Un jour elle avait délégué une jeune novice citadine, celle-ci sur le chemin du Crêt, poussant sa carriole avec les gros bidons, fut effrayée car elle se trouva nez à nez avec un marcassin !

A la demande de son Abbesse, elle partit en Afrique, durant deux ans, au Congo Brazzaville pour suivre le chantier de construction de notre fondation d'un petit monastère qui devait accueillir de jeunes africaines souhaitant vivre la vocation monastique.

De retour à Venière, mission accomplie, elle assura le service de la porterie de l'abbaye où elle offrait son sourire et son écoute à tous ceux qui venaient frapper à la porte, donnant une bonne parole de consolation ou d'encouragement à chacun. Humble et cachée, à l'image de sa sainte patronne, sœur Thérèse a été un pilier de notre communauté. Deux chutes l'ont conduite à l'infirmerie du monastère.

Le 10 juillet 2018, dans l'espérance de la Résurrection, elle a remis paisiblement sa vie à Dieu qu'elle avait cherché et servi toute sa vie.

Une moniale de l'abbaye de **Venière**



Les Dossiers de Marcel VAUSSANVIN Boyer aux Temps passés

Salpêtrier, un métier disparu

Le salpêtre (sel de pierre) est en fait du nitrate de potassium qui de nos jours a de multiples utilisations.

Il existe à l'état naturel au Chili et on le produit industriellement à partir d'ammoniac (procédé Haber)

Il n'en était pas de même aux temps passés où on devait le récupérer en raclant ou en lessivant les murs des caves, des étables, les carrières et les grottes.

Les besoins se sont développés en même temps que l'utilisation des armes à feu et de l'artillerie parce qu'il entre avec le soufre et le charbon dans la composition de la poudre noire dite à canon.

Sous l'ancien régime, le ramassage du salpêtre est un privilège royal. A une périodicité de 2 ans et demi les salpêtriers visitaient les villages, entraient dans chaque maison « *Au nom du Roi* » et procédaient à la collecte.

Le raffinage s'effectuait ensuite en traitant les eaux lessiviellles avec de la cendre de bois, puis en évaporant la solution. Il consistait à lessiver les matériaux salpêtrés trois fois successivement avec le moins d'eau possible pour une concentration voisine de 15% de nitrates. On ajoutait à la lessive de la cendre de bois riche en potasse qui a pour effet d'entraîner la précipitation des sels parasites. Il restait en solution les nitrates. On concentrait par évaporation en chauffant la solution, c'était la « *cuite* ». Au refroidissement le nitrate de potassium cristallisait. Le procédé était grand consommateur de bois tant pour la chauffe que pour la cendre utilisée concurremment pour la lessive des ménages.



Nous retrouvons, à Boyer, trace de ce métier disparu.

10 sept 1772 – « *Un nommé Raillard qui travaille à Tournus depuis le 18 juillet a envoyé de Boyer un convoi individuel de salpêtre à Dijon à ses frais. Nous lui devons 50 moules de bois et le voiturage, 6£ pour le logement plus le transport du salpêtre soit au total 353£ 12 sols* »

En 1793, la France révolutionnaire est attaquée de toutes parts. Les besoins de l'armée sont pressants. Un décret du Comité de Salut Public promulgue « *l'Extraction révolutionnaire du salpêtre* » dans tout le pays et demande aux communes de former du personnel pour augmenter la production

30 Ventôse an II- « *Suite à la loi du 14 frimaire dernier sur le salpêtre, personne ne s'est présenté pour le lessivage des terres. Voici que s'est présenté J B Chanut de la commune qui demande à faire un stage dans un chantier pour plus ample connaissance. Vu le pressant travail des champs ledit Chanut se transportera dans les maisons de cette commune pour extraire le salpêtre dans les terres convenables. Transmis à Chalon pour accord et connaître le chantier le plus proche où Chanut pourrait être formé* ».

29 vendémiaire an III – Deux salpêtriers se sont présentés : JB Charton et J Paulin. « *Les manœuvres de la commune travailleront 2 par 2 sous leur direction. L'eau récupérée sera conduite à leur atelier par les voituriers ainsi que le bois pour cet objet, à tour de rôle. Il sera fourni par les citoyens de la commune tous les ustensiles nécessaires, à la réserve des chaudières, et les cendres leur seront fournies en les payant au maximum à chaque citoyen ainsi que le bois. Le salpêtre sera livré au nom de la commune et les salpêtriers en retireront leur paiement. Il y a dans un bois de la commune de vieux chênes couronnés qui tombent de vétusté. Demander à Chalon l'autorisation de les couper selon les besoins des salpêtriers* »

Le monopole d'Etat sur la production de salpêtre a pris fin en 1814. Vers la fin du 19^{ème} siècle, la production des nitrates va s'industrialiser. Aujourd'hui, nos murs salpêtrés loin d'être source de profits sont considérés comme un désagrément dispendieux. Autres temps ...



LES PREDATEURS DU PETIT GIBIER



LA MARTRE (MARTES) : un carnivore arboricole, mustélide de la futaie, prédateur privilégié de l'écureuil. Elle s'attaque aux faons, aux nids (ramiers, grives, etc...). Elle est difficilement observable. Ses pelotes digitales sont recouvertes de longs poils surtout en hiver. Son poids : de 1.2 à 1.6 Kg ; sa taille = 48 à 52 cm ; sa queue de 25 à 28 cm pour le mâle. Longévité de 8 à 13 ans. Rut de juin à août, l'ovule fécondé s'implante dans la muqueuse utérine 8 mois plus tard (nidation différée) ; gestation = 9 semaines et naissance en mars/mai (3 jeunes par portée). Sa fourrure épaisse et soyeuse fut longtemps recherchée pour confectionner cols et manchons.



LA FOUINE (MARTES FOINA) : opportuniste, consommatrice de fruits mais pas seulement. Prédateur conséquent du petit gibier. Familière des greniers et granges, elle trouve gîte et couvert dans les villes. Elle est capable de trajets de 10 km. Poids = 1.1 à 1.5 kg ; taille = 40 à 44 cm ; queue = 23 à 25 cm pour le mâle. Longévité de 8 à 10 ans. Rut de juillet à août (nidation différée) ; gestation 56 jours et naissance en avril / mai (2 à 7 jeunes par portée)



LE PUTOIS (MUSTELA PUTORIUS) : un mustélide des zones humides. Il a besoin de haies et talus. Son alimentation principale : le surmulot et le lapin. Spécialité : « recherche sous terre ». Son territoire : 2500m² s'il est giboyeux sinon il peut parcourir de longues distances la nuit. Il s'intéresse aux couvées mais pas aux végétaux. Poids = 0.75 à 1.6 kg. Taille = 38 à 46 cm. Queue = 10 à 16 cm pour le mâle. Rut de mars à avril (mâle polygame) ; gestation 41 à 42 jours (1 à 12 petits).

LA BELETTE (MUSTELA NIVALIS) : minuscule Belette (mâle 130 gr et la femelle 70 gr) ; taille de 18 à 23 cm et queue de 4 à 6.5 cm. Elle poursuit les campagnols au fond de leurs galeries. Son régime alimentaire compte quelques oiseaux et jeunes mammifères. Maturité sexuelle dès 4 mois. Rut au printemps ; gestation 35 jours (2 à 10 jeunes). Ses proies : lapins de garenne et surmulots : l'arasement des haies et la disparition des chemins (désertes) sont très défavorables à l'espèce.

L'HERMINE (MUSTELA ERMINEA) : elle ressemble à la belette mais elle est plus grosse. Une queue plus longue à l'extrémité noire et le ventre blanc. Poids du mâle = 300 gr et femelle = 150 gr. Particularité : devient blanche l'hiver mais le bout de la queue reste noir. Son régime alimentaire est le même que celui de la belette avec des proies plus conséquentes. Sa fourrure a été longtemps convoitée.



Mairie de Boyer

13 Chemin de la Condemine Le Bourg 71700 BOYER

Téléphone : 03 85 51 03 69 Télécopie : 03 85 51 02 04

Courriel boyer71-mairie@orange.fr- Site www.boyer71.fr

*La Mairie est
ouverte le lundi
le mardi le
jeudi et le
vendredi*



*La mairie
Est fermée*

*Mercredi
et le week-end*



Nouveaux Horaires d'Accueil

Lundi	Fermé	13h00 à 17h00
Mardi	8h00 à 12h00	13h00 à 17h00
Jeudi	8h45 à 12h15	13h 30 à 17h00
Vendredi	8h00 à 12h00	13h00 à 17h00



Le Maire Jean-Paul BONTEMPS reçoit les vendredis de 14h à 16h et sur rendez-vous les mardis et jeudis.



Aux heures d'ouverture de la mairie l'agence postale de Boyer vous permet de retirer vos plis recommandés ou vos colis, d'acheter vos affranchissements et envoyer vos colis.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne

Numéros utiles de notre Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

Standard: 03 85 44 91 92

c-communes-saone-grosne@wanadoo.fr

Petite Enfance 03 85 44 99 56.

lesptitespousses@yahoo.fr

Transport de personnes: 03 85 44 99 28

Espace Enfance Jeunesse 03 85 44 78 49

Environnement Déchets: 03 85 44 78 99

Livraison Repas à Domicile : 03 85 44 99 28

Spanc, contrôles, vidanges: 03 85 44 99 28

Office de tourisme : 03 85 44 82 54

Maison Services Publics : 03 85 44 99 28